Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 22-24, 38)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 26 janvier 2010 (affaire R 481/2009-1), relative à une procédure d'opposition entre ara AG et Allrounder SARL.

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) ara AG est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 23 septembre 2011 — Vion/OHMI (PASSION FOR BETTER FOOD)

(affaire T-251/08)

« Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale PASSION FOR BETTER FOOD — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 40/94 [devenu article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009] »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif [Règlement du Conseil nº 40/94, art. 7, § 1, b)] (cf. points 18-19, 27-28)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 25 avril 2008 (affaire R 562/2007-4), concernant l'enregistrement du signe verbal PASSION FOR BETTER FOOD comme marque communautaire.

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Vion NV est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 23 septembre 2011 — NEC Display Solutions Europe/OHMI — C More Entertainment (see more)

(affaire T-501/08)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative see more — Marques nationales verbales antérieures CMORE — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 40/94 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 207/2009] »

1. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure [Règlement du Conseil nº 40/94, art. 8, § 1, b)] (cf. points 21-22, 58)*